

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Séance d'information du service des transports et de la mobilité intelligente portant sur la sécurité routière et les conditions de circulation dans le secteur St-Denys
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 septembre 2023
5. Période d'information des membres du conseil municipal
6. Période de questions et commentaires du public
7. Suivi des dossiers et sujets d'intérêts
 - Projet résidentiel au 963 rue Mainguy (échanges)
 - Boisé Wolfe/terrains de la défense (échanges)
 - Piste cyclable temporaire due aux travaux à la tête des ponts (info)
8. Fonctionnement du conseil de quartier
 - Correspondance
 - Invitation du groupe Trudel, comité aviseur pour la requalification de la place Quatre-Bourgeois
 - Secrétariat
 - Remerciements Mme Séguin
 - Démission Mme Garceau
 - Trésorerie
9. Levée de l'assemblée

Procès-verbal

1. Ouverture de l'assemblée

M. Arnaud Desbiens, à titre de président de séance, ouvre la séance à 19 h.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M Arnaud Desbiens demande d'ajouter le point Projet de sécurité routière au suivi des dossiers.

SUR UNE PROPOSITION DE Mme Nadia Aubin-Horth, DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Célia Forget, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

3. Séance d'information du service des transports et de la mobilité intelligente portant sur la sécurité routière et les conditions de circulation dans le secteur St-Denys

M Guillaume Rail présente la démarche du STMI dans le dossier de la sécurité routière dans le quartier St-Denys. Il fait une mise en contexte des événements qui ont mené à la présente évaluation, notamment le nombre et la nature des plaintes reçues (75 demandes entre 2021 et 2023, dont 17 sur la vitesse). Il présente ensuite la localisation exacte de la zone à l'étude (carte disponible dans le lien plus bas). Il présente ensuite les différents aspects inclus dans l'analyse: analyse des débits véhiculaires, analyse des vitesses

pratiquées (par afficheur de vitesse et radar manuel). Il explique finalement quelles rues sont ciblées pour des interventions, qui sont de deux types:

- 1-Ajout de panneaux d'arrêt à toutes les approches pour une intersection (Isle-Dieu/Wolfe)
- 2-Balise en mode portique constituée d'un bollard indiquant la limite de vitesse au milieu de la rue et de bollards en plastique pour signaler la largeur de la voie. Un projet pilote dès l'été 2024 aura lieu sur la rue Fournier, Montreuil et Wilfrid-Légaré.

Il présente ensuite ce qui est prévu à court et moyen terme.

Les diapositives de la présentation, une carte de la zone visée ainsi que l'enregistrement de la séance sont disponibles à cette adresse:

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=599>

Les questions et commentaires des citoyens et citoyennes présents dans la salle et en ligne se trouvent à l'annexe 2.

4. Adoption du procès-verbal du 13 septembre 2023

SUR UNE PROPOSITION DE Mme Célia Forget, DÛMENT APPUYÉE PAR M René Boudreau, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 13 septembre 2023.

5. Période d'information des membres du conseil municipal

M. David Weiser souligne qu'il est satisfait des mesures qui seront prises dans St-Denys pour améliorer la sécurité. Il rappelle qu'il y aura l'activité d'accueil des nouveaux arrivants le samedi suivant, au Centre de glace.

Question du CA: est-ce que le centre de méthanisation produit du gaz, si oui, combien de pieds cubes ? M. Weiser n'a pas la réponse et va s'informer. SUIVI: Monsieur Weiser.

Question: est-ce qu'il y a de l'information sur la localisation de la sortie du stationnement souterrain qui sera construit sur Hochelaga? La demande du CQ était que la sortie ne soit pas sur la rue Landry mais uniquement sur Hochelaga. M. Weiser explique qu'à date le plan présenté est respecté, il va demander l'information à savoir si une entente a été conclue avec la SQI.

Question: Un citoyen a glané dans les journaux qu'autour du pôle d'échange de Ste-Foy il y aura 400 places de stationnement en souterrain. 115 sont prévues dans le stationnement souterrain du boulevard Hochelaga (édifice SQI) et se demande où sont les autres. Le conseil de quartier devra faire un suivi.

6. Période de questions et commentaires du public

Question d'un citoyen: Y a-t-il une possibilité de référendum sur une modification de zonage pour le projet du 963 Mainguy?.

Réponse de la conseillère en consultation publique: à ce stade-ci, il n'y a eu qu'un atelier d'échanges en amont (avant) les modifications réglementaires. Nous connaissons les outils

lorsque les modifications réglementaires seront déterminées et feront l'objet d'un projet de modifications réglementaires. La forme finale du projet n'est pas connue: le projet pourrait être: abandonné, modifié, ou maintenu tel quel. Il n'y a pas de consultation publique prévue tant et aussi longtemps qu'il n'y pas de demande de modifications réglementaires sur la table. Si le projet nécessite des modifications à la réglementation d'urbanisme, des annonces seront faites. Les pistes possibles sont variées: il pourrait y avoir un référendum, une modification du PPU, une modification au règlement d'urbanisme, plan de construction, on ne sait pas encore. Cela dépend des modifications réglementaires demandées par le requérant suite à l'atelier d'échanges.

Question : Qu'est-ce qui se passe avec les deux stationnements illégaux rue Pouliot ?

Réponse: le projet est encore en analyse, le rapport a été transmis aux élus et aux services de la Ville. Quand la décision sera connue, elle sera sur la page du projet, car le rapport de démarche qui est publié contient une section qui explique la décision qui a été prise.

Question : Avec le plan d'habitation on voit que la Ville veut aller vite sur ce sujet là. On est susceptibles d'avoir d'autres demandes à ce sujet là. Est-ce que le CQ va se prononcer sur l'approche de modification par projet "à la pièce" et celle de modifier le PPU, va-t-il choisir une approche préférable ou l'autre. Louis Alexandre explique l'origine du PPU à l'époque pour le développement du plateau centre de Ste-Foy. Il explique que c'est en quelque sorte un contrat social de la ville envers les habitants. Il ajoute que le développement à la pièce serait un précédent malheureux car après, comment on justifie de dire oui ou non, ce qui risque de faire monter le cynisme et de résulter en une perte de confiance du public, s'il n'y a plus de direction ni pour le public ni pour les promoteurs.

Question: Quels sont les critères qui définissent dans quelle case se positionne le projet de la rue Mainguy pour un changement de réglementation. Réponse de la conseillère en consultations publiques: elle explique pourquoi ce n'est pas encore sûr pour le cheminement. M. Weiser dit que le PPU a été fait avant le tramway, il y a la crise du logement, on a une modification de l'aménagement du territoire. On est en train d'établir le chemin et ça sera fait de concert avec les citoyens.

Question : Une citoyenne souligne que les logements en construction sont chers, quel est le taux d'occupation des nouveaux immeubles, des condos et des condos locataires. Elle aimerait avoir les chiffres. Est-ce que la ville a ces chiffres? M Weiser dit qu' en effet il faudrait savoir si c'est le cas. M Bernard Drouin dit que la SCHL a ces données et que c'est la Ville qui devrait chercher à les obtenir. Est-ce qu'il y a des alternatives pour construire des logements abordables dans le PPU ? M. Weiser dit oui, un plan vient d'être annoncé et les discussions sont en cours.

7. Suivi des dossiers et sujets d'intérêts

- **Projet résidentiel au 963 rue Mainguy (échanges)**

Des membres du conseil de quartier ont assisté à un atelier d'échanges. Récemment des citoyens du secteur où se situerait ce projet ont fait venir la presse afin d'exprimer publiquement leurs craintes face à ce projet qui serait de 8 étages dans la forme proposée dans l'atelier alors que le zonage permet 4 étages. M. Desbiens rappelle que le logement

est un problème important et qui augmentera en importance d'ici 2050. Il est important de modifier le PPU, mais il faut faire quelque chose en attendant car ça pourrait prendre 2 ou 3 ans. Mme Gaudreau informe le CQ qu'il a eu 1 an et demi de consultations pour arriver au présent PPU. M. Boudreau souligne la forte hausse de nouveaux arrivants dans notre quartier, en citant l'exemple du nombre grandissant d'élèves en francisation. Il manque de logements pour tous ces nouveaux résidents du quartier. M. Drouin propose d'imaginer que le secteur St-Denys devienne à l'image du quartier Montcalm, avec des maisons en rangée et une hauteur de 4 étages. Il propose qu'on devrait vouloir ce type d'aménagement plutôt que du 12 étages. Mme Felt ajoute qu'en effet, du 4 étages dans un format comme Montcalm serait agréable. Elle ajoute que si on accepte du 8 étages où du 4 étages est permis en ce moment, on ne peut pas prédire ce qui sera demandé ensuite par les promoteurs et qu'il faut plutôt une idée d'ensemble plutôt que des projets à la pièce. C'est l'objectif d'un PPU car il crée une barrière contre les pressions des promoteurs. M. Alexandre ajoute que la densité observée dans Limoilou est très intéressante et s'est bâtie grâce à des immeubles pas très hauts, 3 ou 4 étages (une densité qui donne 12 000 logements au km²). Il souligne que si on vise la densification résidentielle, il faut aussi créer des services à distance de marche, comme une épicerie, sinon il y aura des voitures. Les commerces de proximité sont prévus dans le PPU. Ainsi, la bibliothèque, le marché public et la piste cyclable sont des améliorations mais il reste beaucoup de choses à faire. Selon une étude d'une professeure titulaire de l'Université Laval à l'école d'architecture, Prof Carole Després, présentée récemment à un colloque, une hauteur de 3 à 4 étages pour les immeubles de logement est suffisante pour créer une densité permettant de faire face aux défis de logement dans notre ville. Il propose de l'inviter à une réunion du conseil de quartier. Il réitère comme Mme Felt que si on fait du développement à la pièce, il faudra que les critères soient très clairs pour les citoyens et les promoteurs. M. Weiser intervient pour souligner que la vision du développement du secteur inclura des ateliers en 2024. Il rappelle qu'il y a des avantages pour les promoteurs à construire des immeubles de 6 à 8 étages en termes de profits.

Boisé Wolfe/terrains de la défense (échanges)

Le conseil de quartier a appris par les médias que la Nation Innue et la Nation Huronne-Wendat ne s'entendent pas sur le partage des terrains de la défense qui leur ont été rendus. Il est probable que nous n'aurons pas de nouvelles avant un certain temps. Le conseil de quartier de la Cité-Universitaire n'a pas envoyé de lettre, sachant que tout est en pause. Cependant, des informations d'une source proche du projet suggèrent que le boisé Wolfe sera développé et que le boisé St-Denys sera conservé. M. Boudreau suggère qu'on prenne l'initiative de rappeler qu'il sera important de protéger l'intimité des gens sur la rue arrière si le boisé est développé. M. Drouin trouve dommage qu'on ne donne pas la valeur réelle d'un arbre pour connaître la valeur totale réelle du boisé. Ceci pourrait servir à "échanger" le développement du boisé pour un autre terrain. M. Desbiens demande comment on pourrait échanger ce terrain pour un autre, à moins d'exproprier des citoyens. Mme Lacasse demande si la lettre de bienvenue qui avait été discutée auparavant a été envoyée et Mme Felt indique qu'elle n'a pas été envoyée. On s'entend pour dire qu'il n'est pas stratégique et malvenu de parler de ce type de question avant que les Innus et les Wendats ne se soient entendus. Une citoyenne suggère au contraire qu'il n'est pas trop

tard pour que le CQ se manifeste et demande des informations sur ce qui se passera dans ce secteur.

- Piste cyclable temporaire due aux travaux à la tête des ponts (info)

Mme Aubin-Horth présente l'information sur la piste temporaire multifonctionnelle construite par le MTQ à la tête des ponts, dans le quartier St-Louis. Cette piste remplace celle qui passe le long de la voie ferrée et aboutit près de l' Aquarium et qui permet de se rendre au pont de Québec. Un plan contenu dans un appel d'offre du MTQ publié cet été a permis de voir que la piste multifonctionnelle contiendra deux escaliers et une chicane, ce qui rend la piste impossible d'accès pour de nombreux usagers. Le conseil de quartier a donc questionné le MTQ à ce sujet et ils ont répondu. En résumé, la piste multifonctionnelle temporaire sera en fonction pour la saison 2024. Elle sera aménagée en partie sur le site de l' Aquarium du Québec afin de permettre la connexion à l'avenue des Hôtels. Ce détournement permettra le maintien en tout temps du lien interrives pour les piétons et cyclistes. Étant donné la topographie du secteur, la piste multifonctionnelle temporaire pourrait comporter des rampes ou des escaliers. Un service de navette sera mis en place pour les usagers pour lesquels il est impossible d'utiliser les rampes ou les escaliers. La navette sera disponible de 6h le matin à minuit, 7 jours sur 7 pour la période où la piste multifonctionnelle sera en place. Il est convenu que Mme Aubin-Horth fera le suivi du dossier et des questions des citoyens qui se sont manifestés à ce sujet.

- Projet de sécurité routière 2024 (échanges)

M. Desbiens rappelle que la date limite pour appliquer à une subvention de soutien à un projet de sensibilisation à la sécurité routière approche. Il rappelle que Mme Aubin-Horth et lui ont assisté à la présentation d'une proposition de projet commun à tous les conseils de quartier faite par un groupe de bénévoles provenant des CQ de Vanier et St-Sacrement. Malheureusement, la réception par les membres des différents CQ présents a été froide et le projet ne verra probablement pas le jour. Mme Aubin-Horth contactera un des responsables du projet commun pour avoir l'heure juste à ce sujet. M. Desbiens propose que le projet du CQ se fasse en commun avec l'école St-Louis-De-France en passant par les conseils d'établissement. Une résolution sera proposée à la prochaine rencontre du CQ afin de demander à la ville de Québec de reconduire ce programme ou à tout le moins de laisser les organismes dépenser les montants reçus en subvention. Mme Felt propose de trouver des idées de petits cadeaux à offrir aux enfants lors des fêtes de quartier avec sur ceux-ci des messages concernant la sécurité routière. On peut penser à des autocollants ou des objets en papier qui contiennent des graines de fleurs. Mme Lacasse propose une couronne que les enfants peuvent porter. Ce genre de projet se ferait avec une école pour permettre la distribution. Mme Forget rappelle qu'il faut sensibiliser les conducteurs de véhicules plus que les enfants qui sont du côté vulnérable. Mme Gaudreau propose que le CQ demande des fonds pour la balade des élu.es de 2024 organisée par Mme Aubin-Horth avec des membres du conseil de quartier Sillery et Plateau. Elle propose aussi de demander de l'argent pour produire des affiches chloroplastes à afficher lors des fêtes de quartier.

8. Fonctionnement du conseil de quartier

- Correspondance

1-Invitation du groupe Trudel pour siéger sur un comité aviseur sur la requalification de la place des Quatre-Bourgeois, comme le même groupe a fait pour place Fleur de lys. M. Alexandre se propose pour être le représentant du conseil de quartier St-Louis, même si le bâtiment n'est pas dans le quartier. La construction aura un impact certain sur le voisinage, ce qui justifie d'y participer.

RÉSOLUTION 23-10-01

Considérant le besoin de représentation du quartier St-Louis au comité aviseur sur la requalification de place des Quatre-Bourgeois,

SUR UNE PROPOSITION de M. Arnaud Desbiens, APPUYÉE par M. Bernard Drouin, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de mandater M. Louis Alexandre pour représenter le conseil de quartier de Saint-Louis sur ce comité aviseur.

2-Remerciements à Mme Jocelyne Séguin suite à son départ comme secrétaire d'assemblée. Mme Felt propose de lui offrir une carte signée par tous les membres ainsi qu'un chèque-cadeau d'une librairie du quartier.

RÉSOLUTION 23-10-02

Considérant le départ de Mme Jocelyne Séguin comme secrétaire de rédaction et de ses nombreuses années de service rendu au conseil de quartier St-Louis

SUR UNE PROPOSITION de Mme Marie-Hélène Felt, APPUYÉE par M. René Boudreau, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'utiliser le fonds du conseil de quartier afin d'offrir une carte-cadeau de 50\$ et une carte de remerciements à Mme Séguin.

3-Démission Mme Sandrine Garceau à titre de secrétaire de rédaction. Un poste est ouvert et de la publicité a été faite sur le site facebook du conseil de quartier.

- Secrétariat

Aucun point

- Trésorerie

1-M. Desbiens nous informe que le compte du CQ a un solde de 5872,18\$. Mme Aubin-Horth fera le procès-verbal de cette réunion gratuitement, il n'y a pas de résolution à faire pour payer sa production pour octobre.

RÉSOLUTION 23-10-03

2-Considérant que M. Desbiens a déboursé 38\$ de ses fonds personnels pour faire la mise à jour annuelle au registraire des entreprises.

SUR UNE PROPOSITION de M Martin Boucher, APPUYÉE par Mme Célia Forget, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'utiliser le fonds du conseil de quartier afin de rembourser 38\$ à M. Arnaud Desbiens.

9. Levée de l'assemblée

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 21h35.

La prochaine assemblée ordinaire du conseil de quartier aura lieu le mercredi 8 novembre 2023 au Centre de glaces Intact Assurance, salle 121.

Mme Marie-Hélène Felt
Présidente

Mme Nadia Aubin-Harth
Secrétaire

Annexe – Suivi des résolutions

Aide-mémoire (en gris, suivi terminé)			
No, sujet, procès-verbal	Destinataire	Demande ou recommandation	Suivi
23-05-01 – Demande d'opinion, îlot Landry, espace vert sur stationnement souterrain, mai 23	Conseil arrondissement	Accepter le règlement R.C.A.3V.Q. 324 sous réserve de sept conditions ayant trait à la qualité de vie, à la sécurité et à l'usage du stationnement pour les résidents.	La fiche de rétroaction de la Ville est disponible ici .
23-03-07 – Rue de l'Anse, pré-fleuri, mars 23	Ville	Favoriser une gestion diversifiée de la végétation propice à la biodiversité sur le terrain municipal de la rue de l'Anse.	La Ville fera une gestion diversifiée. Plus d'infos à l'assemblée du 14 juin 23. Échec de l'initiative en 2023 dû à un problème de communication entre la Ville et le sous-traitant.
23-02-03 – Avenue Roland-Beaudin, fév. 23	Ville	Sécuriser la mobilité active sur l'avenue Roland-Beaudin près du marché public.	Travaux routiers dès 2023, (Énergir, aqueduc, tramway).
23-02-02 – Projet Humaniti, fév. 23	Ville	Organiser une rencontre d'échanges sur les enjeux du projet Humaniti.	Rencontre avec équipe des projets majeurs le 10 mai 23.
22-10-04 - Abattage d'arbres, déc. 22	Ville	Adopter une politique d'affichage des raisons d'abattre un arbre.	Voir le refus de la Ville pour une demande similaire (sommaire GT2023-03) (fév. 23)
22-10-02 – Enjeux, transit et vitesse, déc. 22	Ville	Réaménager les rues de transit ; ajouter des mesures d'atténuation ; faire installer plus de radars ; présenter les moyens déployés.	Divers travaux déjà réalisés ou à prévoir. Le conseil sera informé au fur et à mesure
22-09-02 – Rue Summerside, nov. 22	Ville	Réduire la vitesse sur la rue, en particulier dans le bas de la côte.	
22-06-06 – Boisé Wolfe, juin 22	Ville	Zoner parc le lot boisé situé sur Wolfe entre l'Isle-Dieu et Montreuil.	
22-06-05 – Lavigerie, lien cyclable, juin 22	Ville	Aménager un lien cyclable sur l'avenue Lavigerie entre Laurier et Hochelaga.	
22-06-04 – Station CHUL du tramway, juin 22	Ville	Rendre la station accessible à vélo et y inclure un espace de rangement sécurisé.	
22-06-03 – Avenue Louis-Jobin, juin 22	Ville	Améliorer la sécurité routière sur l'avenue et ses intersections.	
22-06-02 – Rue de l'Anse, juin 22	Ville	Aménager un parc linéaire sur les terrains municipaux situés le long de la rue de l'Anse, à l'est de la rue de la Promenade.	Terrain considéré comme îlot de verdure éligible à Places éphémères). Trop complexe à réaliser. Nouvelle résolution 23-03-07 pour un pré fleuri, mars 23
22-05-08 – Avenue Beaupré, mai 2022	Ville	Aménager l'avenue pour réduire la vitesse des véhicules	
22-05-07 – Boisé Rochebelle, dégradation, mai 2022	Ville	Limiter le piétinement et les sentiers à l'intérieur du boisé.	

22-02-04 – Secteur St-Denys, sécurité, fév. 2022	Ville	Aménager le secteur et notamment les rues Montreuil et Fournier pour réduire le débit et la vitesse et sécuriser la mobilité active.	Aucun aménagement n'est prévu (21-06-06, juin 2021). Le conseil réitère le besoin.
22-01-03 – Création d'un parc, janv. 2022	Ville	Créer un parc à l'angle de la route de l'Église et du boulevard Hochelaga pour préserver la canopée.	Le PPU prévoit résidentiel et placettes vertes (21-06-0, juin 2021). Le conseil réitère le besoin
22-01-02 – Avenue des Hôtels, sécurité, janv. 2022	Ville	Aménager l'avenue des Hôtels, entre le chemin Saint-Louis et le Corridor du littoral, pour sécuriser la mobilité active.	

Légende : BPT Bureau de projet du tramway ; PPU Plan particulier d'urbanisme du plateau centre de Sainte-Foy STMI Service des transports et de la mobilité intelligente

ANNEXE 2: Questions et commentaires des citoyens et des citoyennes ainsi que des membres du CA du conseil de quartier durant la séance d'information portant sur le secteur St-Denys

-Pourquoi utiliser le 85^{ième} percentile de vitesse comme indicateur
Parce que c'est la norme internationale

-Comment on choisit les journées
De semaine, selon le personnel, tout le temps effectué sur une base de 6 heures (3h pointe du matin, 3h pointe du soir), peut être basé sur les services offerts dans le quartier mais c'est rare, question spécifique. Une journée par rue.

-Avec la nouvelle école secondaire quelle planification est prévue, l'impact de cette installation est il évalué et est-ce qu'on aura une nouvelle piste cyclable
Travaille avec l'école pour faire un plan. Pourrait continuer la piste cyclable de la rue Roland-Beaudin et de l'église.

-Est-ce que la V100 est considérée dans l'analyse
Non

-avez-vous les tailles d'échantillon?
Oui mais ne les a pas ce soir

-Avez-vous les données de V100 pour nous les donner?
Oui

-Est-ce qu'il y a de la projection du nombre de véhicules attendus avec les nouveaux immeubles. Ou est-ce que les mesures seront en réaction à la circulation
Ils font une étude de circulation avec les nouveaux développements et essaient de prévoir pour avoir des interventions qui vont répondre aux besoins

-Allez-vous évaluer l'effet de ces balises durant l'été
Oui l'été mais elles ne seront pas là l'hiver (donc hiver pas de mesure, ça sera plus dans le moyen et long terme pour l'hiver)

-Quelles seraient les autres mesures prises à plus long terme après les balises
Interventions géométriques, marquage, modifications aux conditions au stationnement, ajout d'arrêt,

-Est-ce que le marquage au sol pour modifier la perception de la largeur de rue est envisagé
Peut avoir un certain effet l'été mais moins d'effet que le stationnement

-À moyen terme ça veut dire combien de temps
L'année prochaine, 2025, 2026

-Prenons l'exemple de Père-Marquette, c'est quoi la différence de densité entre eux et le quartier, la question est, qu'est-ce que ça prend pour "avoir Père Marquette" nous aussi?
Ce qui a été implanté sur Père-Marquette ce sont des mesures drastiques qui peuvent amener des irritants aux résidents comme l'accès aux résidences

-Rue Wolfe : quand on arrive par Quatre-bourgeois vers le sud, la pancarte de limite de vitesses et de 40 km/h, vis-à-vis l'école à 30, ensuite retour à 40. Pourquoi ne pas réduire la première portion de Quatre-Bourgeois jusqu'à l'école à 30 km/h et attendre après Picardie Montreuil pour revenir à 40 km/h?

À valider

-Selon vos critères, il n'y a pas de problème de volume, seulement de vitesse
Oui

-Si on autorise le stationnement, ça rapetisse le champ visuel des conducteurs et ça les ralentit, on ne pourrait pas planter des gros cubes avec des arbres dedans, qui font comme des voitures?

-Comment on explique le délai entre les demandes et le traitement
Ils ont refait les relevés après les changements de limites de vitesse de l'été 2021.

-Le parc St-Denys n'est pas annoncé et les conducteurs ne sont pas avertis qu'il y a des piétons qui vont au parc et il n'y a pas de trottoir. La personne du public donne des photos avec des exemples. Il n'y a pas de trottoir sur Picardie et la courbe prononcée. Est-ce que le service peut se pencher sur cette problématique.
Oui

-Est-ce qu'il y a des mesures envisagées autour du parc, car le trafic de transit et la vitesse sont un problème.

-Il n'y a pas de point de vue des piétons dans l'analyse, c'est seulement basé sur la vitesse des voitures. 12 tours d'habitation sont apparues et il n'y a pas de changement pour les piétons, dur de se rendre au tramway. Trottoirs partout svp.

-C'est un quartier résidentiel où on priorise la qualité de vie. Est-ce qu'on pourrait savoir pourquoi la V100 n'est pas utilisée et si elle pourrait revenir avec les objectifs de développement durable.

-Augmentation du trafic et augmentation des familles, beaucoup d'enfants. Exemple: faire quelque chose devant l'école St-Vincent sur la rue Wolfe car le passage piéton n'est pas respecté. Trouve ça long avant que des mesures soient prises. Il y a d'autres rues où il y a de la vitesse. Arrêt complet au coin de L'Isle dieu demandé.
Il sera ajouté d'ici l'hiver

-Comment le service priorise les secteurs à améliorer?
En partie basé sur les plaintes et aussi des rues sans plainte (afficheur de vitesse l'été a-t-il un impact ou non, relevé officiel au besoin après ça). S'il y a de la construction sur la rue, on vérifie s'il y a des problématiques de circulation à régler en même temps

-Inquiète que beaucoup de choses vont être faites l'été mais pas l'hiver. Est-ce que des mesures pourraient être prises à court terme aussi l'hiver?
Défi au service TMI de trouver des nouvelles façons de faire pour l'hiver, interventions majeures géométriques sont ce qui fonctionne le mieux mais acquisitions, enlève des stationnements, etc cher et long

-Circulation sur l'avenue Landry, il y a un problème de circulation de transit.

-Y aura t'il un arrêt au coin Landry Montreuil
Analyse a montré que non, sera transmis au CQ

-Arrêt existant non visible sur l'Isle dieu et Fournier